

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023 A 19 H

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le 12 décembre 2023 en mairie, sous la présidence de madame Claire THEVENIAU, maire de Puceul.

Stade de la Bergerie : remise en état et réaménagement du local bar/rangement

Le local bar et rangement ne répond plus aux besoins des clubs sportifs. Il nécessite d'être réaménagé et isolé par l'extérieur. Les travaux d'isolation par l'extérieur (bardage et toiture) sont confiés à la société MARCHAND Couverture de VAY pour un coût de 36 331,81 € TTC.

Avenant au marché de la Société SCE : étude d'assainissement pluvial (sans incidence financière)

En raison des conditions climatiques actuelles défavorables pour réoliser l'inspection télévisée des réseaux -qui sera reportée en janvier 2024- le conseil a donné son accord pour reporter le délai pour finaliser l'étude au 31/03/2024.

Viabilisation d'un terrain afin d'y construire des logements sociaux : demande de subvention de l'Etat en 2024

L'Etablissement Public Foncier départemental a fait l'acquisition, pour le compte de la commune, d'un ensemble de terrains, Impasse du Petit Clos, pour une surface totale de 1 477 m² pour un coût total de 120 848 € hors TVA. Vu l'estimation de la viabilisation de l'opération à la charge de la commune, de 99 815,60 € HT, le conseil municipal adopte le projet afin de construire des logements sociaux avec Habitat 44. Il sollicite une subvention de l'Etat à hauteur de 35%, soit 34 935,46 € HT.

Récompense attribuée à Mr Pierre LEBRETON, jeune puceulois champion de France de judo

Monsieur Pierre LEBRETON, champion de France de judo, jeune habitant de Puceul est, en 2023, parmi les 5 judokas français de sa catégorie. Il s'est classé 1^{er} lors de la coupe d'Europe cadet en Espagne en février et a continué son ascension en devenant champion de France -50 kg en avril, ce qui lui permet d'intégrer l'équipe de France. Ce jeune homme avec un parcours sportif admirable, sera mis à l'honneur lors de la prochaine cérémonie de vœux. Une récompense de 200€ lui sera attribuée.

Validation finale de l'inventaire des zones humides

L'inventaire des zones humides réalisé par le cabinet EF études, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de Nozay, a été validé par le conseil. Il répond à un double objectif :

- Respecter les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Vilaine qui demandent aux communes d'intégrer l'inventaire des zones humides aux documents d'urbanisme lors de leur élaboration ou de leur révision.
- Mieux connaître les zones humides sur le territoire communal pour les protéger et contribuer ainsi à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail, et notamment des visites complémentaires sur le terrain en présence des agriculteurs concernés pour lever les doutes.

Les zones humides répertoriées lors de cet inventaire recouvrent une superficie totale de 205,6 ha (hors plans d'eau) ce qui correspond à 10,23 % de la surface du territoire communal.

Le rapport d'études et de cartographie est consultable en mairie, sur le site internet.

Vu pour être affiché et publié dans les conditions règlementaires habituelles.



Le Maire,
Claire THEVENIAU